

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/11/25-07-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 25 novembre 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant qu'il est proposé, dans le cadre du vote du budget 2022, une enveloppe financière, attribuée à la FORMATION, répartie comme suit :

- HCC, EQS, et PRP sur subvention pour charges de service public, ressources de formation continue et apprentissage, et budget de fonctionnement et d'investissement y afférent ;
- Masse salariale, fonctionnement, investissement sur crédits loi ORE ;
- Masse salariale, fonctionnement, investissement sur crédits PIA ;
- Masse salariale, fonctionnement, investissement sur crédits CVEC ;
- FIP sur subvention pour charges de service public ;
- PEP sur subvention pour charges de service public et ORE.

DECIDE :

OBJET : Budget 2023 - Enveloppe de moyens destinés à la Formation

Le Conseil d'administration approuve la répartition de l'enveloppe FORMATION d'un montant global de 54 834 K€ dans le cadre du vote du Budget 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents : 18

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille le 25 novembre 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

